

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE PIEGE LAURAGAIS MALEPERE SEANCE DU 12/12/2024

DEL-12122024-21

**Date de
convocation :**
04/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 décembre à 18 heures 00, le Conseil communautaire Piège Lauragais Malepère, légalement convoqué, s'est réuni à BELPECH, sous la présidence d'André VIOLA, Président.

**Nombre de
conseillers :**
- en exercice: 62
- présents: 40
- procurations: 6
- votants: 46

**Date de
publication :**
.....
....

PRESENTS : Didier ALRIC, Francis ANDRIEU, Brice ASENSIO, Jean BONNAFIL, Marie-Hélène BOYER, , Bernard BREIL, Thierry CADENAT, Régis CALMON, André CATHALA, Jérôme DARFEUILLE, Jean-Marc ESTREM, Magali FRECHENGUES, José FROMENT, Dominique FROMILHAGUE, Michel GALANT, Claude IZARD, Denis JUIN, Olivier JULLIN, Éric LANNES, Philippe LANNES, Catherine LASSALLE, Christian LUCATO, Jean-Christophe MARIO, Hélène MARTY, Jean-Claude MARTY, Didier MATTIA, Anne-Marie MAZIERES, Bernard OLIVIER, Paul PAINCO, Aurélien PASSEMAR, Roselyne RIOS, Alain ROUQUET, Jean-Baptiste SARDA, Florence SCIAU, Floréal SOLER, Yolande STEENKESTE, Rachel STREMLER, Pierre VIDAL, Estelle VILESPY, André VIOLA.

Formant la majorité des membres en exercice

REPRESENTES : Serge CAZENAVE par Brice ASENSIO, Muriel DENUC GUICHET par Jérôme DARFEUILLE, Claudie FAUCON MEJEAN par André VIOLA, Florian GRIMMONPRE par Roselyne RIOS, Maryse LALA LAFFONT par Bernard OLIVIER, Pascale RASTOUIL par Catherine LASSALLE.

ABSENTS : Loïc ALBERT, Bruno BERTRAND, Régis BRUTY, Pierre CAZAL, Jacques DANJOU, Sarah DANJOU, Éric DU FAYET DE LA TOUR, Florence FOURRIER, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Jean-François IMBERT, Bernard JUILLA, Jean-Claude MAURETTE, Benjamin PEYRAS, Michel PUJOL, Françoise RODE.

Secrétaire de séance : Catherine LASSALLE

OBJET : Convention avec le Syaden pour l'installation d'antennes sur les réservoirs de Lasserre de Prouille, Hounoux et Orsans

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-10, L.5211-2 et L.2122-17,

Considérant que le Syaden est porteur de projet pour le déploiement d'un réseau bas débit sur le Département de l'Aude et a pris la décision de créer un réseau radio de type LoRaWAN afin de couvrir tout le Département de l'Aude,

Certifié exécutoire pour
avoir été :

- transmis au contrôle de

Considérant que le Syaden dispose actuellement de conventions, avec la CCPLM, de déploiement d'antennes LTE-4G sur les réservoirs de Hounoux, Lasserre de Prouille et Orsans,

Envoyé en préfecture le 13/12/2024

Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le

ID : 011-200035707-20241212-DEL_12122024_21-DE

légalité le:

- publié le:

Le Syaden souhaite poser de nouvelles antennes sur les réservoirs d'Hounoux, Lasserre de Prouille et Orsans, sans que les unités au sol soient modifiées.

Une convention, qui fixe les termes et les conditions de la mise en place de ces antennes entre la CCPLM, l'exploitant eau et le Syaden est nécessaire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
à l'unanimité des membres présents

AUTORISE le Président à signer les conventions précitées avec le SYADEN et toute pièce s'y rapportant.

Pour extrait certifié conforme,

Catherine LASSALLE
Secrétaire de séance



André VIOLA,
Président

